
Délibération

L'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) est la troisième radiale nationale.

Plus longue ligne ferroviaire de France, elle dessert nombre d'agglomérations et villes dont Orléans, Vierzon, Issoudun, Châteauroux, Argenton-sur-Creuse, Saint-Sébastien, La Souterraine, Limoges, Uzerche, Brive, Souillac, Gourdon, Cahors, Caussade et Montauban.

POLT traverse dix départements et en dessert trente-deux. Près de 5 millions d'habitants sont concernés par cet axe qui comporte six carrefours ferroviaires et recoupe cinq transversales dont les lignes Nantes-Lyon et Bordeaux-Lyon via Périgueux, Limoges, St Sulpice Laurière, Guéret et Montluçon et celle via Brive, Tulle, Ussel et Clermont Ferrand.

Son aménagement, sa modernisation et son interconnexion avec d'autres lignes de premier plan et particulièrement le projet de nouvelle Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL), représentent donc un enjeu national en matière d'aménagement du territoire. A l'inverse, son appauvrissement ou sa dégradation se répercuteraient très largement sur l'ensemble du territoire français.

Réunis en « Assemblée des Territoires du POLT », les Elus de la ligne demandent :

- > l'abandon de toute hypothèse de transfert d'une partie des fréquences du POLT au profit du projet de barreau Limoges-Poitiers ;
- > la confirmation du maintien de 11 fréquences quotidiennes ;
- > l'inscription du POLT dans le Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) et la rédaction d'un schéma directeur national lui étant consacré ;
- > la préservation des arrêts dans toutes les gares intermédiaires ;
- > une amélioration de la qualité de service offerte sur cette ligne dès 2015, le remplacement des trains TéoZ par des rames T.G.V. entièrement rénovées avec réduction des temps de trajet, comme proposées par la S.N.C.F. au Gouvernement.

Conscients du rôle que joue le POLT dans l'organisation des transports ferroviaires en France, les Elus exigent :

- > la confirmation du raccordement du POLT au POCL au Sud de Vierzon et à l'Ouest de Bourges ;
- > la prise en compte du potentiel de voyageurs de POLT dans le projet POCL augmentant d'autant sa rentabilité et notamment en faveur du scénario Ouest défendu par la très grande majorité des élus consultés lors du débat public organisé en 2011 ;
- > la mise en perspective des projets ferroviaires concourant à desservir les Régions Centre, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Auvergne dans un contexte de renforcement des contraintes budgétaires publiques.

Le POLT a pour objectif immédiat, par une modernisation si longtemps attendue, un réel aménagement qualitatif de nos territoires et une égalité de traitement due par un service public. En outre, POLT et POCL ont un avenir commun et constitueront ainsi deux axes majeurs de développement économique et touristique du réseau national.

Nom _____

Date _____

Prénom _____

Signature

Mandats _____
